

Lys Auto Racing



35^{ème} Rallye de la Lys 15^{ème} Rallye Historique



ASA du DETROIT
Alain LHEUREUX
109, Le Mont Jean
62340 BONNINGUES LES CALAIS

REGLEMENT PARTICULIER

20, 21 et 22 Avril 2018

www.rallyedelalys.com



35^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA LYS

20, 21 et 22 avril 2018

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes Français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

La Fédération Française Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **35^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes Français.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 2 Mars 2018 à minuit
Ouverture des engagements	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 9 avril 2018 à minuit
Distribution du road-book	Au Restaurant "Le Logis de la Lys" Rue d'Isbergues à Aire Sur La Lys - de 16h30 à 20h00 le vendredi 13 avril, - de 08h00 à 18h00 le samedi 14 avril - de 08h30 à 12h00 le dimanche 15 avril. Sur Rendez-vous avec le secrétariat - de 9h00 à 18h00 le jeudi 19 avril - de 9h00 à 12h30 le vendredi 20 avril
Dates et heures des reconnaissances	cf Article 6.2 Reconnaissances page 7 du présent règlement particulier.
Vérifications des Documents	Vendredi 20 avril 2018 de 16h30 à 21h15 à la Garage Renault Agence Noël Avenue de L'Europe 62120 Aire Sur La Lys.
Vérifications des Voitures	Vendredi 20 avril 2018 de 16h45 à 21h30 aux Garage Renault Agence Noël Avenue de L'Europe 62120 Aire Sur La Lys.
Parc fermé obligatoire après vérifications	A l'issue des vérifications techniques, L'équipage a l'obligation de mettre la voiture de course au parc fermé situé à l'Eglise de SAINT- VENANT (62350)
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Vendredi 20 avril à 20h15 AU PC Course (Mairie de St Venant)
Publication des équipages admis au départ et heures et ordres de départ	Vendredi 20 avril à 22h30 Tableau d'affichage officiel au chapiteau
Départ 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Samedi 21 avril à 10H00 du podium
Arrivée 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Samedi 21 avril à 18H45 1 ^{ère} voiture
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape	Samedi 21 avril à 22H30 au chapiteau
Publication des heures et ordres de départ 2 ^{ème} étape	Samedi 21 avril à 22H30 au chapiteau
Départ 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	Dimanche 22 avril à 08H30
Arrivée 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	Dimanche 22 avril à partir de 15H47 au CH arrivée à SAINT- VENANT (62350), Place de l'Eglise

Vérifications finales	Dès l'arrivée aux Ets Christiann, Route de Saint Floris, 62350 SAINT VENANT
Publication des résultats	Dimanche 22 avril, Au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au tableau officiel dès la validation du classement officiel provisoire par la direction de course.
Remise des prix	Dimanche 22 avril vers 18h00 au chapiteau, dès validation du classement officiel définitif par le Collège des Commissaires Sportif. Voir Article 10 page 9 du présent du Règlement Particulier.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Le Lys Auto Racing et l'A.S.A du Déroit organise, avec les 20, 21 et 22 Avril 2018, un Rallye Automobile NATIONAL à participation étrangère autorisée (PEA) intitulé :

35^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT VENANT

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :

- De la FFSA N° 61
- De la Ligue des Hauts de France N° 0518 du 16 Janvier 2018

L'organisateur technique le Lys Auto Racing et l'organisateur administratif est l'ASA du Déroit.

Comité d'Organisation :

Président	: Laurent FOURNEZ 06.62.96.13.32
Vice président, responsable Road Book et implantation	: Stéphane CALONNE 06.22.09.63.29
Trésorier	: Serge HERENG
Chargés des relations avec les autorités et les mairies	: Laurent FOURNEZ et Stéphane CALONNE
Responsable Presse / Média	: Anthony CAUCHY
Responsable Officiels / Hébergement	: Didier DELBARRE
Responsable Matériels	: Serge LANDRE
Responsable Parcours	: Stéphane CALONNE,
Et les membres	: Didier DELBARRE, Pierre DEZITTER, Maxime FOURNEZ, Thomas HENRON, Yannick RYCKEWAERT, Serge LANDRE, Jean Luc TOUSSAERT, Pierre Antoine TOUSSAERT, Alex DESQUIRET, Damien ROCHE, Jean François BERNARD, Michel GASQUERE, Michel VANESTE.
Secrétariat du Rallye	: Serge LANDRE
Adresse	: 13 rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
Tel	: 0601227392
Email	: serge.landre-houssoy@orange.fr
Sites Internet	: www.rallyedelalys.com
Permanence du Rallye	: La permanence du rallye sera située au P.C à la mairie de St VENANT et sera ouverte pendant toute la durée du rallye.

1.1P : Officiels.

Commissaires sportifs	Président	Guy LERBUT
	Membres Véronique PIGOT
Observateur de La Ligue		François LANGLET - 1559
Direction de course	Directeur de course	Thomas LEMIRE - 35253
	Directeur de course adjoint	Julien GRESSIER - 161143
	Adjoints à la direction de course au PC	Pascal POINSENET - 8910 Colette LEOBEY - Annick NARGUET
	Directeurs de course délégués en E.S.	Olivier DEVAUX – Patrick JOVE – 128187 Mickael LACHERE
Véhicule Tricolore		François LANGLET – 1559 Daniel DESCAMPS -
Véhicule Autorité		Laurent FOURNEZ – 12440 Stéphane CALONNE
Véhicule SONO 1		Didier DELBARRE Jean Paul LAINE
Véhicule SONO 2		Maxime FOURNEZ
Véhicule BALAI		Anne Catherine VIEHE Yves BLAMPAIN
Médecin chef		Dr Marc DUFRESNES
Directeur de course Vérification Technique		Patrick JOVE - 128187
Commissaires techniques	Responsable	Alain LHEUREUX - 4031
	Commissaires Techniques Modernes	Jean-Michel DESSE - 5538 Laurent BRAURE François GODET - 140581 Regis THILMANY - 110645 André FONTAINE - 27562 Yves VANACKERE
	Secrétaires	Giselaine D'HOURY - 200439 Francine GODET – 197063 Christiane DESSE- 152197 Patrick GUILLEUX
Chargés des relations avec les concurrents		Claudine LEMARCHAND Angélique GODEFROY
Juges de faits		Guy FELLMAN Jeannette AUBAULT
Relation presse		Anthony CAUCHY
Informatique - Classements		Jean Philippe BACQ

Responsable des officiels		Laurent FOURNEZ
Responsable des commissaires		Yannick RYCKEWAERT
Speaker	Comité Régional Nord Picardie	Dominique HONVAULT
Liaison radio V.H.F.		Sébastien DUFRESNE

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les Officiels nommés dans ce règlement sont Juges de faits.

1.2P : Eligibilité.

Le 35^{ème} Rallye de la LYS–Ville de Saint Venant est inscrit au calendrier National. Il compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 3,
- Les championnats de la "Ligue du Sport Automobile des Hauts de France"
- Le challenge des Rallyes de l'ASA du Détroit.

1.3P : Vérifications.

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 20 avril 2018 de 16h30 à 21h15 au Garage Renault Agence Noël Avenue de L'Europe 62120 Aire Sur La Lys et Vérifications des Voitures Vendredi 20 avril 2018 de 16h45 à 21h30 au Garage Renault Agence Noël Avenue de L'Europe 62120 Aire Sur La Lys.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte. Le déchargement des véhicules se fera sur le parking des anciens établissements FABEC. Les plateaux devront être stationnés dans le parc à plateaux Etablissement FABEC et le long du monument aux morts. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède le Rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann, Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : Demande d'engagement – Inscriptions.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 35^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT VENANT doit adresser au secrétariat, avant le Lundi 9 Avril 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

Nous vous demandons de remplir votre demande d'inscription en LETTRE MAJUSCULE et de façon lisible. Pour chaque demande, veuillez envoyer également une photocopie de :

- **Permis de conduire du pilote ET du copilote,**
- **Licence du pilote ET du copilote,**
- **La première page de la fiche d'homologation,**
- **La photocopie du passeport technique**
- **La fiche de renseignement d'assistance.**

3.1.10P : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **170** voitures. Soit 150 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle ci afin d'avoir 170 équipages au total.

3.1.11.1P : Les droits d'engagements sont fixés à :

- 560€ avec la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (commissaires de la LSAHF)
- 1200€ sans la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (commissaires de la LSAHF)
- **La somme de 6 € est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.**

3.1.12P. Toutes les demandes d'inscriptions seront prises en compte UNIQUEMENT envoyées par la poste et accompagnés par un chèque de règlement. Les chèques devront être établis à l'ordre du Lys Auto Racing. Les chèques seront remis en banque avant la date du rallye. Les demandes non accompagnés du règlement seront placés en liste d'attente, et celle-ci ne pourra dépasser les 30 concurrents. En cas de forfait, il sera retenu 30% du montant des droits d'engagements jusqu'à 8 jours avant le départ du rallye et de 50% au-delà et jusqu'aux vérifications, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

Les droits d'engagements donnent droit à 2 repas par équipage au chapiteau après la présentation des équipages sur le podium le vendredi 20 avril au soir

3.2P : Ordre de départ

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête. Pour l'étape suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES8), pénalités non incluses, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P : Assistance : Il y aura un parc d'assistance par section dont l'emplacement sera défini par le road-book. Pour l'ensemble du rallye, celui-ci se trouvera à St Venant. **Aucun plateau ne sera autorisé dans le parc d'assistance** (sous peine d'amende de 150€ lors d'un retrait). Un parc à plateaux a été spécialement déterminé au ancien Ets Fabec rue des Amuzoires à SAINT VENANT. .

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités. **Merci de remplir impérativement le formulaire de renseignements** (en cas d'assistance à plusieurs ou avec un camion pour plusieurs voitures). **Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc**, un autocollant devra impérativement être mis sur le pare-brise.

4.9. : Géolocalisation :

La géolocalisation est obligatoire pour tous les concurrents pour tous les rallyes de la ligue des Hauts de FRANCE. Pendant toute la durée du Rallye, chaque concurrent devra s'assurer du bon fonctionnement de son boîtier de géolocalisation.

Ce boîtier sera remis par le responsable de la ligue qui se tiendra à la sortie des vérifications techniques contre une caution (par chèque) de **500€**. Cette caution sera restituée quand le boîtier aura été rendu en bon état au responsable de la ligue:

- Soit à l'entrée du Parc fermé d'arrivée à la fin du Rallye
- Soit au P.C. COURSE en cas d'abandon au cours du rallye
- Soit en le renvoyant dans les 24h après la fin du rallye à l'adresse suivante : LSAHF 3 Rue du Moulin Brûlé 62100 CALAIS

Le boîtier de géolocalisation est autoalimenté. Sa durée de fonctionnement est de **4 jours maximum**. Il sera placé sur le tableau de bord, sous le pare-brise, au centre de celui-ci, le plus horizontalement possible.

Avant de passer aux vérifications, chaque concurrent devra avoir posé une plaque métallique de 12cm x 5cm x 0,2cm destinée à recevoir le boîtier aimanté, plaque qui sera fixée par vis ou rivets ou tout autre procédé solide.

L'accès aux renseignements disponibles pourra être fait sur la plate-forme GO TEK 7 à l'adresse internet suivante : (à préciser)

Chaque concurrent, en s'engageant, devra obligatoirement remplir la fiche de renseignements sur Internet (en accédant par l'adresse internet ci-dessus et ce, au premier rallye de la ligue auquel il participe. Il pourra avoir accès à sa fiche pour la modifier le cas échéant. Cette disposition est destinée aux fans, public, assistance et journalistes qui pourront avoir les renseignements sur l'équipage et qui pourront envoyer un SMS à leur(s) pilote(s) préféré(s). autocollants devront impérativement être mis sur le pare-brise. La cotisation pour la mise à disposition du boîtier est fixée à **10€ pour le rallye**. Elle est comprise dans les droits d'engagements

UTILISATION DU DECLENCHEMENT D'ALERTE :

Chaque boîtier dispose d'un bouton d'alerte d'urgence (dit bouton panique) qui pourra être activé par l'un des membres de l'équipage. (Pression de 3 sec sur le bouton). Ce bouton ne doit être utilisé qu'en cas de **demande de secours médicaux urgents et sérieux**. Si ce n'est pas le cas, utiliser le téléphone d'urgence vers le PC COURSE. **La mise en action de ce bouton implique que l'ES sera immédiatement arrêtée et les secours médicaux seront engagés.**

Tout déclenchement jugé abusif sera jugé et sanctionné par le collège des commissaires sportif qui pourra infliger une des amendes prévues dans CSI et qui pourra demander une sanction devant la commission de discipline de la FFSA. Cet abus est **assimilé et considéré** comme un blocage intentionnel d'une ES.

ARTICLE 5P : PUBLICITE.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1P : Description.

Le 35^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant représente un parcours total de **416,4kms**. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales pour une longueur totale de **139,800 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 21 avril 2018

ES 1-4	ES LA CARRIERE	8,100 Kms	X 2	16,200 Kms
ES 2-5	ES PAYS D'AIRE	11,300 Kms	X 2	22,600 Kms
ES 3-6	ES HAUTE LYS	14,800 Kms	X 2	29,600 Kms

2^{ème} étape : Dimanche 22 Avril 2018

ES 7-10	ES LA BIETTE	7,000 Kms	X 2	14,000 Kms
ES 8-11	ES HOUTLAND	14,200 Kms	X 2	28,400 Kms
ES 9-12	ES HUIT RUES	14,500 Kms	X 2	29,000 Kms

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

6.2P : Reconnaissances. Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P : Les reconnaissances auront lieu les samedi 14 Avril, Dimanche 15 Avril, Jeudi 19 Avril, Vendredi 20 Avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.

	SAMEDI-DIMANCHE-JEUDI-VENDREDI	
ES LA CARRIERE *	9H00-12H30	13H30-18H00
ES PAY D'AIRE	9H00-12H30	13H30-18H00
ES HAUTES LYS	9H00-12H30	13H30-18H00
ES LA BIETTE	9H00-12H30	13H30-18H00
ES HOUTLAND	9H00-12H30	13H30-18H00
ES HUIT RUES	9H00-12H30	13H30-18H00

*** POUR DES RAISONS DE FETE LOCALE ET DE ROUTE BARREE, IL SERA STRICTEMENT INTERDIT DE RECONNAITRE L'ES "LA CARRIERE" LE DIMANCHE 15 AVRIL.**

6.3P : Identification des Véhicules pour les reconnaissances.

Le port de l'autocollant "Rallye de la Lys Reconnaissance" ainsi que le N° de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être remis impérativement lors des vérifications administratives. **Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au stylo bille, votre heure**

d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule **ne peut pas être supérieur à 2.**

Les carnets d'itinéraire seront distribués :

- Au Restaurant "Le Logis de la Lys" à Aire Sur La Lys
 - de 16h30 à 20h00 le vendredi 13 avril,
 - de 08h00 à 18h00 le samedi 14 avril
 - de 08h30 à 12h00 le dimanche 15 avril.
- Sur Rendez-vous avec le secrétariat : Mr Serge Landre au 06.01.22.73.92
 - de 9h00 à 18h00 le jeudi 19 avril
 - de 9h00 à 12h30 le vendredi 20 avril.

En dehors des horaires ci-dessus, tout concurrent surpris sur une des ES sera sanctionné conformément à la réglementation générale des rallyes (Exclusion, amende et commissions de discipline)

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1P : Présentation des équipages.

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront pour celle-ci après les vérifications des voitures et mettront directement leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand Place de Saint-Venant à l'issue de cette présentation. Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Grand Place, SAINT VENANT.

Pour la deuxième étape : le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES8), pénalités non incluses

7.2.11P : Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Les Chefs de poste : Une chasuble Orange avec l'inscription "Chef de Poste"
- Les Directeurs d'épreuves : Une chasuble Rouge
- Les Médecins : Une chasuble Blanche
- Les Médias : Une chasuble Verte
- Les Commissaires de route : Une chasuble Orange
- Les commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents : Une chasuble Rouge
- Les Chronométrateurs : Une chasuble Bleue

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

7.3.17. Nouveau Départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

- Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

- Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,

- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

7.5.20 : Séance d'essai

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 20 avril, de 14h00 à 17h00 uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur :

Frais de participation 50 € par équipage et par voiture.

Le parcours de 3,5 kms (environ) est le reflet parfait des spéciales du week-end.

Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles.

Les concurrents inscrits devront se présenter à la séance d'essai avec les plaques et numéros d'identification posés sur les voitures à **Isbergues Rue Paul Lafargue**. Les voitures devront être déchargé au Parc à Plateau de Saint-venant.

« La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ».

L'emplacement en sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la séance d'essai, si le nombre de 20 participants n'est pas atteint.

ARTICLE 8P : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi que de nombreuses coupes.

Les prix en espèce sont cumulables	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Au classement général	550€	350€	200€		
Aux classes					
De 1 à 3 partants	150€				
De 4 à 5 partants	250€	150€			
De 6 à 10 partants	550€	275€	150€		
Plus de 10 partants	550€	275€	150€	90€	
Plus de 15 partants	550€	275€	150€	90€	50€
Classement Féminin si au moins 2 partantes	200€				
Trophée " Guillaume CARON"					
					Engagement Gratuit 2019 Ce trophée sera décerné à l'équipage désigné "meilleur performer du rallye" par le comité d'organisation du rallye.

La remise des prix se déroulera le

Dimanche 22 AVRIL à partir de 18H00

sous le Chapiteau à Saint-Venant.

*Après publication du classement par la direction de course. Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leurs prix.

TOUT SUR LE COMITE REGIONAL NORD PICARDIE ET SUR LE SPORT AUTOMOBILE SUR INTERNET

www.sportautonord.com (site de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

<http://asadetroit.com/> (site de l'ASA du Détroit)

www.rallyedelalys.com (Site du Lys Auto Racing et du Rallye de la Lys)

REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE NATIONAL VHC CPEA

19, 20 et 21 avril 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA ,les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2018 des rallyes VHC

- ARTICLE 1 ORGANISATION.

PROGRAMME – HORAIRES

Le rallye national VHC est organisé en doublure du Rallye National de la Lys, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le Rallye de la Lys moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Détroit organise avec le Lys Auto Racing les 20, 21 et 22 AVRIL 2018 un rallye automobile nationale de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye de la Lys dénommé :

15^{ème} Rallye de la Lys Historique CPEA

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

1.1 : Officiels:

La liste des officiels est identique au rallye national.

Le Directeur de course délégué au VHC est Julien GRESSIER

Le Responsable Technique délégué au VHC est Bernard POTTIER

1.2 : Eligibilité:

Ce rallye compte pour :

La coupe de France des rallyes VHC (Coef 2).

1.3 : Vérifications:

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu au Garage Renault Agence Noël Avenue de l'Europe 62120 Aire Sur La Lys.
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette convocation avant le jeudi qui précède le rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – inscriptions:

Toute personne qui désire participer au 13^{ème} RALLYE DE LA LYS HISTORIQUE doit adresser au secrétariat, avant le lundi 11 avril 2016 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

- Les droits d'engagements sont fixés à **520 € + 6€** (commissaires de la LSAHF) avec la publicité facultative des organisateurs et à **1040 € + 6€** (commissaires de la LSAHF) sans cette publicité.

Les droits d'engagements donnent droit à 2 repas par équipage au chapiteau après la présentation des équipages sur le podium le vendredi 22 au soir.

- **Fournir copie de la 1ère page du PTH**

ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1 : Voitures admises

Conforme aux règles spécifiques VHC 2018.

4.3 : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications des documents

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

6.2 : RECONNAISSANCES.

Les reconnaissances sont autorisées **les samedi 14 avril, dimanche 15 avril, jeudi 20 avril et vendredi 21 avril.** Comme le rallye national avec les mêmes obligations.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

Le départ sera donné le Samedi 21 avril pour le premier Historique avant le Rallye National de la Lys. Il en sera de même pour le départ de la 2^{ème} étape et dans l'ordre du classement de la première étape.

7.1 : Présentation des équipages :

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront après les vérifications techniques et mettront leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand-Place de Saint Venant.

7.2 : Dispositions Générales Relatives Aux Contrôles

7.2.11P : Idem Rallye moderne

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

7.3.17P : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme aux règles spécifiques VHC 2018.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

- un classement pour le groupe 1 - T.
- un classement pour le groupe 2 - TC.
- un classement pour le groupe 3 - GT.
- un classement pour le groupe 4 - GTS 5-GTP/HST/TSRC
- un classement pour le groupe N VHC J1–J2.
- un classement pour le groupe A VHC J1– J2.
- un classement pour le groupe B VHC J1– J2.
- un classement "classic" de compétition
- un classement à l'indice de performance.

Un rallye VHC ne peut être remporté que par un véhicule possédant un Passeport Technique Historique

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé à Saint-Venant.
Il n'y aura pas de prix en espèces.